



CONSEIL DU 5e

**Conseil d'arrondissement
Séance du 4 mai 2026**

Le lundi 4 mai 2026 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 28 avril 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le jeudi 30 avril 2026.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 13 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
M. FRÉROT
Mme JEANNEAU

Mme BIRABEN
M. COLLET
Mme GABADOU
Mme MURAT

M. BOUGAN
M. DUPIECH
M. ISARE
Mme ROSSET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Nazan EROL à Mme Corinne GABADOU.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, quitte la séance au point 5 et revient lors de la mise en discussion du point 6.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, lève la séance à 19h05.

Ordre du jour définitif :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.
- 3 - Adoption de la procédure d'urgence.
- 4 - Élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025.

CONSEIL DU 5^e

5 - Avis sur l'exécution du Compte de gestion de l'État spécial du 5e arrondissement de l'exercice 2025.

6 - Adoption du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025.

7 - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions permanentes avec des associations occupant un local à la mairie du 5e arrondissement. - **délibération n° 052026017 retirée et remplacée par la délibération n° 052026034**

8 - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie du 5e arrondissement à l'usage des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général. - **délibération n° 052026018 retirée et remplacée par la délibération n° 052026033.**

9 - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers.

10 - Adoption du règlement intérieur des quatre Conseils de quartier du 5e arrondissement.

11 - Commission d'attribution des logements dans le 5ème arrondissement, composition et fonctionnement.

12 - Commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance - composition et fonctionnement.

13 - Désignation des représentants au sein des Conseils d'écoles publiques maternelles et élémentaires du 5e arrondissement.

14 - Désignation des représentants au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées du 5e arrondissement.

15 - Vœu relatif à la situation de la crèche "Tambour et Trompette"

16 - Vœu relatif à l'avenir de la crèche Valette.

17 - Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles maternelles et élémentaires du 5e arrondissement de Paris.

18 - Vœu relatif aux suppressions de classes à la rentrée 2026 dans le 5e arrondissement.

19 - Vœu relatif à la situation du périscolaire.

20 - Vœu relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise.



CONSEIL DU 5^e

21 - Vœu relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce et à l'identification d'autres lieux propices à l'accueil de personnes sans-abri dans le 5^e arrondissement.

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.021

Objet : 052026012 – Désignation du secrétaire de séance.

M. Nicolas DUPIECH, Conseiller d'arrondissement chargé des sports, de la santé, de la jeunesse, des associations, des relations avec les universités ainsi que du numérique est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.022

Objet : 052026013 – Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.

Le Conseil du 5e arrondissement ;

Vu l'article L.2121-23, § 2 du C.G.C.T. ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est adopté à l'unanimité par les conseillers présents lors de la séance du 26 janvier 2026 et reconduits dans leur mandat. Les nouveaux élus ne prennent pas part au vote relatif à son approbation.

Votants : 7 votants dont 1 pouvoir (MMES BERTHOUT, BIRABEN, EROL, GABADOU, ROSSET et MM. ISARE, CASANOVA)

Pour : 7 votants dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.023

Objet : 052026032 - Adoption de la procédure d'urgence.

Le Conseil d'arrondissement du 5e arrondissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 28 avril 2026 adressée par la maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 4 mai 2026 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 28 avril 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 30 avril 2026 ;

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement d'un ou plusieurs projets de Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement :

- 052026033 – Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.
- 052026034 - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions permanentes avec des associations occupant un local à la mairie du 5e arrondissement.

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.024

Objet : 052026014 – Élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1er et L.2121-14, alinéa 2 ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du conseil du 5e arrondissement relatif au compte administratif ;

Considérant que Mme Florence BERTHOUT ne peut présider les débats, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

Article unique : Madame Corinne GABADOU, Première adjointe à la Maire, chargée de la petite enfance, de la politique familiale, de la Caisse des écoles et de l'éducation alimentaire, est élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour présider les débats relatifs à l'examen et au vote du compte administratif de l'exercice 2025.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.025

Objet : **052026016** – Avis sur l'exécution du Compte de gestion de l'État spécial du 5e arrondissement de l'exercice 2025.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et 2511-45;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

La Maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT, s'étant retirée ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre CASANOVA, Conseiller de Paris, chargé des finances ;

Sur proposition de Mme Corinne GABADOU, Première Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, chargée de la petite enfance et politique familiale, de la Caisse des écoles et de l'éducation alimentaire, élue présidente de séance par le Conseil d'arrondissement pour l'examen du Compte de gestion de l'État spécial du 5e arrondissement de l'exercice 2025 ;

DELIBERE

Article unique : Le compte administratif de l'exercice 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12 dont 1 pouvoir

Pour : 12 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC VPRIP VILLE DE PARIS
N° CODIQUE 075401
Date Edition : 26/02/2026
Compte : PROVISoire

IDENTIFIANT BUDGET 10055
N° de SIRET 21750001606669

5EME ARDIT PARIS
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme SOPHIE MAHIEUX
M HUGUES BIED-CHARRETON
M Frank MORDACQ

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 02/01/2025
DU 03/01/2025 AU 20/02/2026
DU 23/02/2026 AU 26/02/2026

Population 59050
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 35
4EME PARTIE : Page des signatures	36

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

10055 - SEME ARRDY PARIS

Exercice 2025

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	775,63
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	117,48
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	893,11
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74,28
Stocks		Autres dettes non financières	161,75
Créances	1 128,66	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	236,04
Trésorerie	0,48	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 129,14	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	236,04
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 129,14	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	1 129,14

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

ETAT : I-2
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

SEME ARRDY PARIS

BILAN (en Euros)

10055 - SEME ARRDY PARIS

Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)					

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

ETAT : I-2
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARDRT PARIS

BILAN (en Euros)

10055 - 5EME ARDRT PARIS

Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		1 128 442,46		1 128 442,46	1 237 465,87
Créances sur les autres débiteurs		218,40		218,40	218,40
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 128 660,86		1 128 660,86	1 237 684,27
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		483,00		483,00	483,00
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		483,00		483,00	483,00
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 129 143,86		1 129 143,86	1 238 167,27

ETAT : I-2
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARDRT PARIS

BILAN (en Euros)

10055 - 5EME ARDRT PARIS

Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		775 631,35	623 195,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		117 476,51	152 435,38
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		893 107,86	775 631,35

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

ETAT : I-2
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARRDT PARIS

BILAN (en Euros)

Exercice 2025

10055 - 5EME ARRDT PARIS

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		74 283,83	333 123,11
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		161 752,17	129 412,81
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (3)			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)			
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)			
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		1 129 143,86	1 238 167,27

ETAT : I-3
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARRDT PARIS

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025
En Milliers d'Euros

Exercice 2025

10055 - 5EME ARRDT PARIS

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	5 373,44	5 664,20
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 255,97	5 511,77

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

ETAT : I-3
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

SEME ARRDT PARIS

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025
En Milliers d'Euros

10055 - SEME ARRDT PARIS

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	117,48	152,44
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	117,48	152,44

ETAT : I-4
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

SEME ARRDT PARIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations		5 373 443,00	5 664 200,75	-290757,75
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		5 373 443,00	5 664 200,75	-290757,75
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		5 255 966,49	5 510 899,24	-254932,75
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)			866,13	-866,13
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 255 966,49	5 511 765,37	-255798,88
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

ETAT : I-4
075401

SGC VPRIP VILLE DE PARIS

5EME ARRDY PARIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Exercice 2025

10055 - 5EME ARRDY PARIS

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		117 476,51	152 435,38	-34958,87
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		117 476,51	152 435,38	-34958,87
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)				

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIP VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 5EME ARRDY PARIS
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Exercice 2025

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS
Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDY PARIS

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-01			50 663,64		50 663,64	
4582-01		129 412,81		83 003,00		212 415,81

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDY PARIS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	212 415,81	6 149 074,35	6 361 490,16
Titres de recette émis (b)	83 003,00	5 373 443,00	5 456 446,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	83 003,00	5 373 443,00	5 456 446,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	212 415,81	6 149 074,35	6 361 490,16
Mandats émis (f)	50 663,64	6 269 264,66	6 319 928,30
Annulations de mandats (g)		1 013 298,17	1 013 298,17
Dépenses nettes (h = f - g)	50 663,64	5 255 966,49	5 306 630,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	32 339,36	117 476,51	149 815,87
(h - d) Déficit			

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10055 - SEME ARRDY PARIS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SEME ARRDY PARIS					
Investissement	129 412,81		32 339,36		161 752,17
Fonctionnement	775 631,35		117 476,51		893 107,86
SOUS-TOTAL	905 044,16		149 815,87		1 054 860,03
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	905 044,16		149 815,87		1 054 860,03

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : II-3 - Page gauche 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10055 - SEME ARRDY PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
458101	Opération pour compte tiers n° 458101	168 003,00	44 412,81	212 415,81
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	168 003,00	44 412,81	212 415,81
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	168 003,00	44 412,81	212 415,81
TOTAL GENERAL		168 003,00	44 412,81	212 415,81

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDT PARIS
ETAT : II-3 - Page droite 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions		Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2					
458101	212 415,81		50 663,64		50 663,64	161 752,17
SOUS-TOTAL	212 415,81		50 663,64		50 663,64	161 752,17
TOTAL	212 415,81		50 663,64		50 663,64	161 752,17
TOTAL GENERAL	212 415,81		50 663,64		50 663,64	161 752,17

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDT PARIS
ETAT : II-3 - Page gauche 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif		Décision Modificative		Total prévisions	
		1		2		3 = 1 + 2	
458201	Opération pour compte tiers n° 458201	168 003,00		44 412,81		212 415,81	
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	168 003,00		44 412,81		212 415,81	
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	168 003,00		44 412,81		212 415,81	
TOTAL GENERAL		168 003,00		44 412,81		212 415,81	

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 5EME ARRDY PARIS
ETAT : II-3 - Page droite 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
458201	212 415,81	83 003,00		83 003,00	129 412,81
SOUS-TOTAL	212 415,81	83 003,00		83 003,00	129 412,81
TOTAL	212 415,81	83 003,00		83 003,00	129 412,81
TOTAL GENERAL	212 415,81	83 003,00		83 003,00	129 412,81

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 5EME ARRDY PARIS
ETAT : II-3 - Page gauche 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	5 735 851,00	412 723,35	6 148 574,35
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00		500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 736 351,00	412 723,35	6 149 074,35
TOTAL GENERAL		5 736 351,00	412 723,35	6 149 074,35

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : II-3 - Page droite 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDY PARIS

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	6 148 574,35	6 269 264,66	1 013 298,17	5 255 966,49	892 607,86
65	500,00				500,00
TOTAL	6 149 074,35	6 269 264,66	1 013 298,17	5 255 966,49	893 107,86
TOTAL GENERAL	6 149 074,35	6 269 264,66	1 013 298,17	5 255 966,49	893 107,86

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDY PARIS
ETAT : II-3 - Page gauche 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDY PARIS

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 736 351,00	-362 908,00	5 373 443,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 736 351,00	-362 908,00	5 373 443,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		775 631,35	775 631,35
TOTAL GENERAL		5 736 351,00	412 723,35	6 149 074,35

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDT PARIS
ETAT : II-3 - Page droite 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	5 373 443,00	5 373 443,00		5 373 443,00	
TOTAL	5 373 443,00	5 373 443,00		5 373 443,00	775 631,35
002	775 631,35				775 631,35
TOTAL GENERAL	6 149 074,35	5 373 443,00		5 373 443,00	775 631,35

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDT PARIS
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations
SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	50 663,64		50 663,64
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	50 663,64		50 663,64
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	50 663,64		50 663,64
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 663,64		50 663,64

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDT PARIS
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

10055 - SEME ARRDT PARIS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	83 003,00		83 003,00
	SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	83 003,00		83 003,00
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	83 003,00		83 003,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	83 003,00		83 003,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : SEME ARRDT PARIS
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10055 - SEME ARRDT PARIS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	215 099,77		215 099,77
60612	Énergie - Électricité	773 235,39	3 295,76	770 939,63
60613	Chauffage urbain	586 286,70	125 462,63	460 824,07
60622	Carburants	356,21	9 779,88	9 423,67
60623	Alimentation	291 020,38		291 020,38
60628	Autres fournitures non stockées	76 931,78		76 931,78
60631	Fournitures d'entretien	64 502,77		64 502,77
60632	Fournitures de petit équipement	176 035,94	7 056,25	168 979,69
6064	Fournitures administratives	41 088,78		41 088,78
6067	Fournitures scolaires	100 247,74		100 247,74
6068	Autres matières et fournitures.	54 710,56		54 710,56
611	Contrats de prestations de services	1 906 517,65	678 355,73	1 228 161,92
6132	Locations immobilières	628 997,14	10 876,86	618 120,28
61351	Matériel roulant	134 559,62	11 051,55	123 508,07
61358	Autres	2 096,40		2 096,40
614	Charges locatives et de copropriété	45 386,32		45 386,32
61521	Terrains	74 894,53		74 894,53
615221	Bâtiments publics	222 293,95	47 643,71	174 650,24
615232	Réseaux	4 005,05		4 005,05
61558	Autres biens mobiliers	15 999,96	1 819,33	14 180,63
6156	Maintenance	115 085,35	32 447,04	82 638,31
6182	Documentation générale et technique	3 173,82		3 173,82
6184	Versements à des organismes de formation	540,00		540,00
62268	Autres honoraires, conseils...	194,63		194,63
6231	Annonces et insertions	922,51		922,51
6232	Fêtes et cérémonies	102 981,87	3 417,48	99 564,39
6233	Foires et expositions	12 230,40		12 230,40
6234	Réceptions	46 114,54		46 114,54
6236	Catalogues et imprimés	9 593,33		9 593,33
6238	Divers	5 509,68		5 509,68
6241	Transports de biens	10 039,03		10 039,03
6251	Voyages, déplacements et missions	7 253,16		7 253,16
6261	Frais d'affranchissement	24 523,80		24 523,80
6282	Frais de gardiennage	3 864,98	3 003,12	861,86
6283	Frais de nettoyage des locaux	439 606,92		439 606,92
6288	Autres	73 364,00	79 088,83	2 275,17

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 5EME ARRDY PARIS
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission		Annulations		Dépenses nettes	
		1	2	3	4	5	6
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 011						
	Charges à caractère général	6 269 264,66		1 013 298,17		5 255 966,49	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 269 264,66		1 013 298,17		5 255 966,49	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 269 264,66		1 013 298,17		5 255 966,49	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 5EME ARRDY PARIS
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission		Annulations		Recettes nettes	
		1	2	3	4	5	6
	748711	420 754,00				420 754,00	
	748721	4 952 689,00				4 952 689,00	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	5 373 443,00				5 373 443,00	
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 373 443,00				5 373 443,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 373 443,00				5 373 443,00	

ETAT : III-1
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARRDY PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

Numéro de Compta	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		623 195,97		152 435,38				775 631,35		775 631,35
11	Sous Total compte 11		623 195,97		152 435,38				775 631,35		775 631,35
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		152 435,38	152 435,38				152 435,38	152 435,38		0,00
12	Sous Total compte 12		152 435,38	152 435,38				152 435,38	152 435,38		0,00
	Total classe 1		775 631,35	152 435,38	152 435,38			152 435,38	928 066,73		775 631,35
4011	Fournisseurs			6 188 157,56	6 188 157,56			6 188 157,56	6 188 157,56		0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			1 711,88	1 711,88			1 711,88	1 711,88		0,00
4017	Sous Total compte 4017			1 711,88	1 711,88			1 711,88	1 711,88		0,00
401	Sous Total compte 401			6 189 869,44	6 189 869,44			6 189 869,44	6 189 869,44		0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations			49 664,72	49 664,72			49 664,72	49 664,72		0,00
404	Sous Total compte 404			49 664,72	49 664,72			49 664,72	49 664,72		0,00
406	Fournisseurs - Factures non parvenues		333 123,11	333 123,11	74 283,83			333 123,11	407 406,94		74 283,83
40	Sous Total compte 40		333 123,11	6 572 657,27	6 313 817,99			6 572 657,27	6 646 941,10		74 283,83
44342	Recettes - Amiable			5 373 443,00	5 373 443,00			5 373 443,00	5 373 443,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434			5 373 443,00	5 373 443,00			5 373 443,00	5 373 443,00		0,00
44382	Recettes - Amiable			83 003,00	83 003,00			83 003,00	83 003,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438			83 003,00	83 003,00			83 003,00	83 003,00		0,00
443	Sous Total compte 443			5 456 446,00	5 456 446,00			5 456 446,00	5 456 446,00		0,00
4452	TVA due Intracommunautaire			1 420,05	1 420,05			1 420,05	1 420,05		0,00

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

ETAT : III-1
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

SEME ARRDT PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services					1 806 517,85	678 355,73	1 806 517,85	678 355,73	1 228 161,92	
6132	Locations Immobilières					628 997,14	10 876,86	628 997,14	10 876,86	618 120,28	
61351	Matériel roulant					134 559,62	11 051,55	134 559,62	11 051,55	123 508,07	
61358	Autres					2 096,40		2 096,40		2 096,40	
6135	Sous Total compte 6135					136 656,02	11 051,55	136 656,02	11 051,55	125 604,47	
613	Sous Total compte 613					765 653,16	21 928,41	765 653,16	21 928,41	743 724,75	
614	Charges locatives et de copropriété					45 386,32		45 386,32		45 386,32	
61521	Terrains					74 894,53		74 894,53		74 894,53	
615221	Bâtiments publics					222 293,95	47 643,71	222 293,95	47 643,71	174 650,24	
61522	Sous Total compte 61522					222 293,95	47 643,71	222 293,95	47 643,71	174 650,24	
615232	Réseaux					4 005,05		4 005,05		4 005,05	
61523	Sous Total compte 61523					4 005,05		4 005,05		4 005,05	
6152	Sous Total compte 6152					301 193,53	47 643,71	301 193,53	47 643,71	253 546,82	
61558	Autres biens mobiliers					15 999,96	1 819,33	15 999,96	1 819,33	14 180,63	
6155	Sous Total compte 6155					15 999,96	1 819,33	15 999,96	1 819,33	14 180,63	
6158	Maintenance					115 085,35	32 447,04	115 085,35	32 447,04	82 638,31	
615	Sous Total compte 615					432 278,84	81 910,08	432 278,84	81 910,08	350 368,76	
6182	Documentation générale et technique					3 173,82		3 173,82		3 173,82	
6184	Versements à des organismes de formation					540,00		540,00		540,00	

ETAT : III-1
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

SEME ARRDT PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10055 - SEME ARRDT PARIS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					3 713,82		3 713,82		3 713,82	
61	Sous Total compte 61					3 153 549,79	782 194,22	3 153 549,79	782 194,22	2 371 355,57	
62268	Autres honoraires, conseils...					194,63		194,63		194,63	
6226	Sous Total compte 6226					194,63		194,63		194,63	
622	Sous Total compte 622					194,63		194,63		194,63	
6231	Amorces et inscriptions					922,51		922,51		922,51	
6232	Fêtes et cérémonies					102 981,87	3 417,48	102 981,87	3 417,48	99 564,39	
6233	Foires et expositions					12 230,40		12 230,40		12 230,40	
6234	Réceptions					46 114,54		46 114,54		46 114,54	
6236	Catalogues et imprimés					9 593,33		9 593,33		9 593,33	
6238	Divers					5 509,88		5 509,88		5 509,88	
623	Sous Total compte 623					177 352,33	3 417,48	177 352,33	3 417,48	173 934,85	
6241	Transport de biens					10 039,03		10 039,03		10 039,03	
624	Sous Total compte 624					10 039,03		10 039,03		10 039,03	
6251	Voyages, déplacements et missions					7 253,16		7 253,16		7 253,16	
625	Sous Total compte 625					7 253,16		7 253,16		7 253,16	
6261	Frais d'affranchissement					24 523,80	3 003,12	24 523,80	3 003,12	21 520,68	
626	Sous Total compte 626					24 523,80	3 003,12	24 523,80	3 003,12	21 520,68	
6282	Frais de @=rdenn@					3 864,98		3 864,98		3 864,98	

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

ETAT : III-1
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARRDY PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Frais de nettoyage des locaux					439 606,92	79 088,83	439 606,92	79 088,83	360 518,09	
6288	Autres					73 364,00		73 364,00		73 364,00	
628	Sous Total compte 628					516 835,90	79 088,83	516 835,90	79 088,83	437 747,07	
62	Sous Total compte 62					736 198,85	85 509,43	736 198,85	85 509,43	650 689,42	
	Total classe 6					6 269 264,66	1 013 298,17	6 269 264,66	1 013 298,17	5 255 966,49	
748711	Dotation d'animation locale reçue						420 754,00		420 754,00		420 754,00
74871	Sous Total compte 74871						420 754,00		420 754,00		420 754,00
748721	Dotation de gestion locale reçue						4 952 689,00		4 952 689,00		4 952 689,00
74872	Sous Total compte 74872						4 952 689,00		4 952 689,00		4 952 689,00
7487	Sous Total compte 7487						5 373 443,00		5 373 443,00		5 373 443,00
748	Sous Total compte 748						5 373 443,00		5 373 443,00		5 373 443,00
74	Sous Total compte 74						5 373 443,00		5 373 443,00		5 373 443,00
	Total classe 7						5 373 443,00		5 373 443,00		5 373 443,00
	Total général	1 238 167,27	1 238 167,27	19 740 526,97	10 690 711,00	6 319 926,30	6 469 744,17	27 298 622,44	27 298 622,44	6 385 116,35	6 385 116,35

ETAT : III-2
075401

SGC VPRIF VILLE DE PARIS

5EME ARRDY PARIS

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives								
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 5EME ARRDY PARIS

Page des signatures

10055 - 5EME ARRDY PARIS

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de 5EME ARRDY PARIS pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.026

Objet: **052026015** – Adoption du compte administratif de l'état spécial du 5ème arrondissement pour l'exercice 2025.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu les articles L.2121-31 alinéa 1er et L.2121-14 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 9 alinéas 1er et 2 de la loi du 2 mars 1982 modifié par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 25 janvier 1985 ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif au compte administratif ;

La Maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT, s'étant retirée ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre CASANOVA, Conseiller de Paris, chargé des finances ;

Sur proposition de Mme Corinne GABADOU, Première Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, chargée de la petite enfance et politique familiale, de la Caisse des écoles et de l'éducation alimentaire, élue présidente de séance par le Conseil d'arrondissement pour l'examen du compte administratif de l'exercice 2025 ;

DELIBERE

Article unique : Le compte administratif de l'exercice 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12 votants dont 1 pouvoir

Pour : 12 votants dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	10 217,89	6 495,45	3 722,44
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	49 732,07	44 284,38	5 447,69
60613	CHAUFFAGE URBAIN	112 943,00	76 368,27	36 574,73
60622	CARBURANTS	1 153,02	356,21	796,81
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	100,00	0,00	100,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	770,07	657,73	112,34
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	33 961,84	23 633,41	10 328,43
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 015,50	7 651,88	1 363,62
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	2 000,00	1 524,36	475,64
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 925,57	4 028,85	1 896,72
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	153 934,23	123 273,62	30 660,61
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	29 526,93	11 165,78	18 361,15
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	999,00	0,00	999,00
6156	MAINTENANCE	25 044,21	-7 479,63	32 523,84
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	400,00	139,40	260,60
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	540,00	540,00	0,00
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	100,00	35,20	64,80
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	922,51	77,49
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	44 249,53	42 263,34	1 986,19
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 300,00	0,00	1 300,00
6234	RÉCEPTIONS	14 908,05	7 243,18	7 664,87
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	3 200,00	1 696,80	1 503,20
6241	TRANSPORTS DE BIENS	500,00	0,00	500,00
6251	VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	7 838,86	7 253,16	585,70
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 000,00	21 520,68	8 479,32
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	393,00	0,00	393,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	33 705,88	5 958,51	27 747,37
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	13 515,32	6 844,78	6 670,54
	Total Chapitre 011	586 973,97	386 377,87	200 596,10
	Total Rubrique 020	586 973,97	386 377,87	200 596,10
Rubrique 0282	TRAVAUX URGENTS			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	242 544,95	161 772,58	80 772,37
	Total Chapitre 011	242 544,95	161 772,58	80 772,37
	Total Rubrique 0282	242 544,95	161 772,58	80 772,37

CONSEIL DU 5^e**Séance du 4 mai 2026**

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0381	CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	2 960,31	0,00	2 960,31
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 344,00	236,93	1 107,07
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	963,18	200,00	763,18
6156	MAINTENANCE	5 244,80	1 746,81	3 497,99
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	368,00	0,00	368,00
6234	RÉCEPTIONS	3 999,30	72,00	3 927,30
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	538,54	401,82	136,72
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	1 200,00	0,00	1 200,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	700,00	0,00	700,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	16 369,70	253,50	16 116,20
	Total Chapitre 011	33 687,83	2 911,06	30 776,77
	Total Rubrique 0381	33 687,83	2 911,06	30 776,77
Rubrique 211	ÉCOLES MATERNELLES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	246,90	0,00	246,90
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	55 219,36	50 858,99	4 360,37
60613	CHAUFFAGE URBAIN	98 306,00	94 572,35	3 733,65
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	2 897,00	2 896,01	0,99
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	23 969,68	21 643,66	2 326,02
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	29 014,97	21 123,15	7 891,82
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 300,00	7 299,99	0,01
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	23 347,50	22 505,85	841,65
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	2 994,00	2 981,55	12,45
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	10 250,67	5 353,95	4 896,72
6156	MAINTENANCE	5 919,00	4 843,86	1 075,14
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 044,00	3 552,00	492,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	11 862,00	8 822,23	3 039,77
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	740,00	739,73	0,27
	Total Chapitre 011	276 111,08	247 193,32	28 917,76
	Total Rubrique 211	276 111,08	247 193,32	28 917,76

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 212	ÉCOLES PRIMAIRES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	200 921,58	191 354,42	9 567,16
60613	CHAUFFAGE URBAIN	192 038,93	192 038,93	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	2 750,00	2 707,23	42,77
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	28 112,59	19 794,94	8 317,65
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	26 891,09	23 613,59	3 277,50
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 523,00	13 506,13	16,87
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	83 932,53	77 741,89	6 190,64
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	600,00	565,80	34,20
61521	TERRAINS	8 471,00	3 844,68	4 626,32
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	1 750,43	603,15	1 147,28
6156	MAINTENANCE	17 409,45	16 366,53	1 042,92
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	340,00	307,43	32,57
6241	TRANSPORTS DE BIENS	6 720,00	4 848,00	1 872,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	11 140,92	6 068,35	5 072,57
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 500,00	417,72	1 082,28
	Total Chapitre 011	596 101,52	553 778,79	42 322,73
	Total Rubrique 212	596 101,52	553 778,79	42 322,73
Rubrique 213	Classes regroupées			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	91 420,00	91 419,69	0,31
	Total Chapitre 011	91 420,00	91 419,69	0,31
	Total Rubrique 213	91 420,00	91 419,69	0,31
Rubrique 301	ANIMATION LOCALE ET CULTURELLE			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	2 434,00	0,00	2 434,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	800,44	0,00	800,44
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	3 386,90	750,86	2 636,04
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 685,98	4 574,65	111,33
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	3 290,54	1 468,42	1 822,12
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 020,00	0,00	1 020,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	4 410,06	0,00	4 410,06
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	2 286,20	0,00	2 286,20
6156	MAINTENANCE	16 129,97	12 167,87	3 962,10
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	4 502,73	2 479,03	2 023,70
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	170,00	159,43	10,57
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	45 062,32	26 781,81	18 280,51

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	13 640,00	12 230,40	1 409,60
6234	RÉCEPTIONS	49 331,48	33 849,29	15 482,19
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	20 759,24	7 494,71	13 264,53
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	10 294,24	5 509,68	4 784,56
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 091,25	0,00	1 091,25
6251	VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	100,00	0,00	100,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00	0,00	4 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	7 032,85	3 337,55	3 695,30
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	55 300,46	38 651,66	16 648,80
Total Chapitre 011		249 728,66	149 455,36	100 273,30
Total Rubrique 301		249 728,66	149 455,36	100 273,30
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUES AMATEURS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	12 984,00	12 842,60	141,40
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	513,20	296,30	216,90
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	173,00	143,93	29,07
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	6 465,72	4 475,05	1 990,67
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 460,23	1 901,90	1 558,33
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	6 533,70	4 538,14	1 995,56
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 893,55	2 105,04	788,51
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	7 416,16	1 914,17	5 501,99
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	1 393,80	234,45	1 159,35
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	4 900,00	2 096,40	2 803,60
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	18 646,32	17 648,62	997,70
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	7 000,00	0,00	7 000,00
6156	MAINTENANCE	32 584,25	19 443,34	13 140,91
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	120,00	99,00	21,00
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	2 124,80	308,00	1 816,80
6234	RÉCEPTIONS	3 236,00	1 876,92	1 359,08
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	200,00	0,00	200,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 332,00	1 639,03	2 692,97
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 075,24	527,43	547,81
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	35 293,02	30 751,23	4 541,79
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	28 455,26	22 809,27	5 645,99
Total Chapitre 011		179 800,25	125 650,82	54 149,43

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
65818	DROITS D'UTILISATION - AUTRES	500,00	0,00	500,00
Total Chapitre 65		500,00	0,00	500,00
Total Rubrique 3111		180 300,25	125 650,82	54 649,43
Rubrique 313	BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 600,00	1 277,35	322,65
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	44 670,10	39 621,32	5 048,78
60613	CHAUFFAGE URBAIN	14 299,00	13 760,41	538,59
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	6 140,62	3 271,65	2 868,97
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 761,70	2 848,96	1 912,74
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	100,00	0,00	100,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 951,61	8 580,04	2 371,57
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	161,00	0,00	161,00
6156	MAINTENANCE	15 291,20	4 623,81	10 667,39
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 857,37	3 989,46	5 867,91
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	679,20	279,59	399,61
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	904,00	0,00	904,00
Total Chapitre 011		109 415,80	78 252,59	31 163,21
Total Rubrique 313		109 415,80	78 252,59	31 163,21
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	8 672,00	8 124,98	547,02
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	158 893,00	132 337,83	26 555,17
60613	CHAUFFAGE URBAIN	54 371,00	54 370,44	0,56
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	664,00	662,11	1,89
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 000,00	1 127,34	3 872,66
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	9 492,08	3 467,77	6 024,31
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200,00	0,00	200,00
6156	MAINTENANCE	25 615,89	9 503,71	16 112,18
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 000,00	0,00	2 000,00
Total Chapitre 011		264 907,97	209 594,18	55 313,79
Total Rubrique 321		264 907,97	209 594,18	55 313,79

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter	
Rubrique 322	STADES				
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	4 481,00	2 892,77	1 588,23
	6156	MAINTENANCE	1 506,13	499,55	1 006,58
	Total Chapitre 011		5 987,13	3 392,32	2 594,81
	Total Rubrique 322		5 987,13	3 392,32	2 594,81
Rubrique 3231	BAINS DOUCHES				
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	11 798,00	10 645,91	1 152,09
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	2 828,00	1 940,84	887,16
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	20 057,00	20 044,81	12,19
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	743,79	449,28	294,51
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 050,00	848,37	201,63
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	3 940,87	2 390,70	1 550,17
	6156	MAINTENANCE	4 555,51	2 348,67	2 206,84
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	281,76	0,00	281,76
	Total Chapitre 011		45 254,93	38 668,58	6 586,35
	Total Rubrique 3231		45 254,93	38 668,58	6 586,35
Rubrique 3381	CENTRES D'ANIMATION				
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 417,01	1 644,53	2 772,48
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	28 571,86	23 113,14	5 458,72
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	7 458,14	7 457,14	1,00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 167 259,01	1 167 225,97	33,04
	Total Chapitre 011		1 207 706,02	1 199 440,78	8 265,24
	Total Rubrique 3381		1 207 706,02	1 199 440,78	8 265,24

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 4221	Crèches et garderies			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	52 649,71	52 649,61	0,10
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	150 380,42	132 596,27	17 784,15
60613	CHAUFFAGE URBAIN	123 036,08	117 894,47	5 141,61
60623	ALIMENTATION	388 572,23	291 020,38	97 551,85
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	77 789,43	69 920,85	7 868,58
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	27 929,06	20 286,80	7 642,26
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	54 910,12	43 992,02	10 918,10
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 400,60	3 305,27	3 095,33
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	48 287,93	35 288,13	12 999,80
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	750,00	750,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	616 206,11	616 206,11	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	27 737,90	27 737,70	0,20
6156	MAINTENANCE	33 662,42	7 022,03	26 640,39
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	240,00	148,96	91,04
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	4 550,00	59,00	4 491,00
6234	RÉCEPTIONS	8 106,55	3 073,15	5 033,40
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	317 131,35	304 928,31	12 203,04
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	6 390,00	3 367,75	3 022,25
	Total Chapitre 011	1 944 729,91	1 730 246,81	214 483,10
	Total Rubrique 4221	1 944 729,91	1 730 246,81	214 483,10
Rubrique 511	ESPACES VERTS URBAINS			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	40 122,43	39 546,49	575,94
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	20 231,63	15 930,20	4 301,43
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	43 981,56	42 261,49	1 720,07
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	9 460,34	8 107,23	1 353,11
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	53 125,55	45 272,02	7 853,53
61521	TERRAINS	81 040,82	71 049,85	9 990,97
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	1 800,00	1 711,88	88,12
615232	RÉSEAUX	4 158,90	4 005,05	153,85
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	16 566,22	8 223,53	8 342,69
6156	MAINTENANCE	11 746,49	11 551,76	194,73
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	31 970,39	30 152,24	1 818,15
	Total Chapitre 011	314 204,33	277 811,74	36 392,59
	Total Rubrique 511	314 204,33	277 811,74	36 392,59
	TOTAL DEPENSES	6 149 074,35	5 255 966,49	893 107,86

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	221 143,94	211 804,01	9 339,93
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	734 307,33	647 772,76	86 534,57
60613 CHAUFFAGE URBAIN	622 509,15	576 506,82	46 002,33
60622 CARBURANTS	1 153,02	356,21	796,81
60623 ALIMENTATION	388 572,23	291 020,38	97 551,85
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	86 257,86	76 931,78	9 326,08
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	87 004,40	64 502,77	22 501,63
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	218 185,77	168 979,69	49 206,08
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	49 347,01	41 088,78	8 258,23
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	107 280,03	100 247,74	7 032,29
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	74 610,51	54 710,56	19 899,95
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 242 888,47	1 228 161,92	14 726,55
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	623 622,27	618 120,28	5 501,99
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	159 738,09	123 508,07	36 230,02
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	7 186,20	2 096,40	5 089,80
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	46 545,22	45 386,32	1 158,90
61521 TERRAINS	89 511,82	74 894,53	14 617,29
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	273 871,88	174 650,24	99 221,64
615232 RÉSEAUX	4 158,90	4 005,05	153,85
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	36 566,32	14 180,63	22 385,69
6156 MAINTENANCE	194 709,32	82 638,31	112 071,01
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 602,73	3 173,82	2 428,91
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	540,00	540,00	0,00
62268 AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	270,00	194,63	75,37
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	922,51	77,49
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	127 957,04	99 564,39	28 392,65
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	15 308,00	12 230,40	3 077,60
6234 RÉCEPTIONS	79 581,38	46 114,54	33 466,84
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	24 697,78	9 593,33	15 104,45
6238 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	11 494,24	5 509,68	5 984,56
6241 TRANSPORTS DE BIENS	16 687,25	10 039,03	6 648,22
6251 VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	7 938,86	7 253,16	685,70
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	34 000,00	21 520,68	12 479,32
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	9 201,09	3 864,98	5 336,11
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	421 272,30	360 518,09	60 754,21
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	122 949,94	73 364,00	49 585,94
63513 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	904,00	0,00	904,00
Total Chapitre 011	6 148 574,35	5 255 966,49	892 607,86

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMpte ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
65818	DROITS D'UTILISATION - AUTRES	500,00	0,00	500,00
	Total Chapitre 65	500,00	0,00	500,00
	TOTAL DEPENSES	6 149 074,35	5 255 966,49	893 107,86

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté			
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	775 631,35	0,00	775 631,35
Total Chapitre 002		775 631,35	0,00	775 631,35
Chapitre 74	Dotations et participations			
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	420 754,00	420 754,00	0,00
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	4 952 689,00	4 952 689,00	0,00
Total Chapitre 74		5 373 443,00	5 373 443,00	0,00
Total Rubrique 020		6 149 074,35	5 373 443,00	775 631,35
TOTAL RECETTES		6 149 074,35	5 373 443,00	775 631,35

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	173 315,29	32 401,62	140 913,67
	Total Chapitre 45	173 315,29	32 401,62	140 913,67
	Total Rubrique 0281	173 315,29	32 401,62	140 913,67
Rubrique 0381	CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	39 100,52	18 262,02	20 838,50
	Total Chapitre 45	39 100,52	18 262,02	20 838,50
	Total Rubrique 0381	39 100,52	18 262,02	20 838,50
	TOTAL DEPENSES	212 415,81	50 663,64	161 752,17

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général				
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	212 415,81	50 663,64	161 752,17
Total Chapitre 45		212 415,81	50 663,64	161 752,17
TOTAL DEPENSES		212 415,81	50 663,64	161 752,17

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	212 415,81	83 003,00	129 412,81
	Total Chapitre 45	212 415,81	83 003,00	129 412,81
	Total Rubrique 020	212 415,81	83 003,00	129 412,81
	TOTAL RECETTES	212 415,81	83 003,00	129 412,81

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation d'animation locale	525 961,44	314 139,00	211 822,44
Dotation de gestion locale	5 623 112,91	4 941 827,49	681 285,42
Dotation d'investissement	212 415,81	50 663,64	161 752,17
TOTAL	6 361 490,16	5 306 630,13	1 054 860,03

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 5 EME ARRONDISSEMENT

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation Animation Locale				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
0282	TRAVAUX URGENTS	242 544,95	161 772,58	80 772,37
0381	CONSEILS DE QUARTIER	33 687,83	2 911,06	30 776,77
301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	249 728,66	149 455,36	100 273,30
Total Chapitre 011		525 961,44	314 139,00	211 822,44
Total Dotation Animation Locale		525 961,44	314 139,00	211 822,44
Dotation de gestion locale				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	586 973,97	386 377,87	200 596,10
211	ÉCOLES MATERNELLES	276 111,08	247 193,32	28 917,76
212	ÉCOLES PRIMAIRES	596 101,52	553 778,79	42 322,73
213	CLASSES REGROUPÉES	91 420,00	91 419,69	0,31
301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	0,00	0,00	0,00
3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	179 800,25	125 650,82	54 149,43
313	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	109 415,80	78 252,59	31 163,21
321	SALLES DE SPORT, GYMNASES	264 907,97	209 594,18	55 313,79
322	STADES	5 987,13	3 392,32	2 594,81
3231	BAINS DOUCHES	45 254,93	38 668,58	6 586,35
3381	CENTRES D'ANIMATION	1 207 706,02	1 199 440,78	8 265,24
4221	CRÈCHES ET GARDERIES	1 944 729,91	1 730 246,81	214 483,10
511	ESPACES VERTS URBAINS	314 204,33	277 811,74	36 392,59
Total Chapitre 011		5 622 612,91	4 941 827,49	680 785,42
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	500,00	0,00	500,00
Total Chapitre 65		500,00	0,00	500,00
Total Dotation de gestion locale		5 623 112,91	4 941 827,49	681 285,42
Dotation d'investissement				
Chapitre 45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT	173 315,29	32 401,62	140 913,67
0381	CONSEILS DE QUARTIER	39 100,52	18 262,02	20 838,50
Total Chapitre 45		212 415,81	50 663,64	161 752,17
Total Dotation d'investissement		212 415,81	50 663,64	161 752,17
TOTAL DEPENSES		6 361 490,16	5 306 630,13	1 054 860,03

CONSEIL DU 5^e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.027

Objet : 052026034 - Autorisation donnée à la Maire du 5^e arrondissement pour signer les conventions permanentes avec des associations occupant un local à la mairie du 5^e arrondissement.

Le Conseil du 5^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC n° 2003-319 du Conseil de Paris, en date des 20 et 21 octobre 2003, inscrivant les mairies d'arrondissement à l'inventaire des équipements ;

Sur la proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Madame la Maire du 5^e arrondissement est autorisée à signer les conventions permettant à 7 associations d'occuper un local au sein de la mairie du 5^e arrondissement, à savoir :

- Croix-Rouge française – Délégation du 5^e arrondissement de Paris,
- Parcours des Sciences,
- Les Œuvres de la Mie de Pain,
- Association pour le rayonnement culturel, artistique et solidaire du 5^e arrondissement (ARCAS),
- Epi'Sol,
- Montagne Sainte-Genève et ses abords,
- RATP.

Article 2 : La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Votants : 13 dont 1 pouvoirs

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.028

Objet : 052026033 – Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-16 ;

Vu les délibérations 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 et 2018 DDCT 84 des 24, 25, 26 et 27 septembre 2018.

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

Article 1: Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie du 5e arrondissement ainsi désignés :

Localisation	Surface en m ² (environ)	Capacité d'accueil (environ)
AGORA Jacqueline de Romilly	161,41	50 à 90*
CAPITANT	194,99	120
SOUVENIR	73,10	60
HALL D'ACCUEIL	60	60
HALL D'HONNEUR	130	130
PEDROT	36,80	20 à 30 *
PIERROTET	96	90
SALLE DES MARIAGES	118,74	100
SALLE DES FÊTES	342,84	340
BAR salle des Fêtes	126,65	70
GALERIE salle des Fêtes	126,65	80

* Selon l'aménagement en salle de réunion ou en salle de réception

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

Article 2 : Les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général peuvent bénéficier d'une mise à disposition temporaire pour leurs activités associatives ou pour des manifestations publiques.

Article 3 : La mise à disposition de ces locaux s'effectue gratuitement pour les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général conformément aux dispositions de la délibération 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Article 4 : Une tarification spécifique concernant certaines salles de la mairie du 5e a été fixée par la délibération 2018 DDCT 84 des 24, 25, 26 et 27 septembre 2018.

Article 5 : La Maire du 5e arrondissement est autorisée à signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général suivant le modèle joint en annexe.

Article 6 : Une fois par an la Maire du 5e arrondissement fera une communication sur les occupations temporaires accordées à des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.029

Objet : 052026019 – Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-16 ;

Vu les délibérations 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 et 2018 DDCT 84 des 24, 25, 26 et 27 septembre 2018.

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

Article 1 : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie du 5e arrondissement ainsi désignées :

Localisation	Surface en m ² (environ)	Capacité d'accueil (environ)
AGORA Jacqueline de Romilly	161,41	50 à 90*
CAPITANT	194,99	120
SOUVENIR	73,10	60
HALL D'ACCUEIL	60	60
HALL D'HONNEUR	130	130
PIERROTET	96	90
SALLE DES MARIAGES	118,74	100
SALLE DES FÊTES	342,84	340
BAR salle des Fêtes	126,65	70
GALERIE salle des Fêtes	126,65	80

* Selon l'aménagement en salle de réunion ou en salle de réception

CONSEIL DU 5e

Article 2 : Les particuliers qui souhaitent organiser des évènements de nature privée peuvent bénéficier d'une mise à disposition de ces salles.

Article 3 : La tarification de la mise à disposition de locaux a été fixée par la délibération 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 et sera revalorisée chaque année.

Article 4 : Une tarification spécifique concernant certaines salles de la mairie du 5e a été fixée par la délibération 2018 DDCT 84 des 24, 25, 26 et 27 septembre 2018.

Article 5 : La maire du 5e arrondissement est autorisée à signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers.

Article 6 : Les salles pourront être renommées ultérieurement sans que cela ne remette en cause la validité de cette délibération. La convention attachée à celle-ci sera modifiée en conséquence, pour intégrer les nouvelles dénominations de ces salles.

Article 7 : Une fois par an la maire du 5e arrondissement fera une communication sur les occupations temporaires accordées aux particuliers.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.030

Objet : 052026020 – Adoption du règlement intérieur des quatre Conseils de quartier du 5e arrondissement.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les articles L.2511-10 et L.2143-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 05.01.046 en date du 31 mai 2001 du Conseil du 5e arrondissement relative à la mise en place des quatre Conseils de quartier ;

Vu la délibération n° 05.02.048 en date du 13 juin 2002 du Conseil du 5e arrondissement relative à la délimitation des quatre Conseils de quartier dans le 5e arrondissement : SORBONNE, VAL DE GRACE, JARDIN DES PLANTES et SAINT VICTOR ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

RÔLE ET COMPETENCES

Article 1

Les Conseils de quartier ont pour objet d'être un lieu d'information, d'écoute, de concertation et de débat portant sur les projets d'aménagement du quartier, la vie locale ainsi que l'amélioration du cadre de vie. Ils peuvent se saisir de l'ensemble des outils permettant une meilleure participation citoyenne, notamment le budget participatif.

Article 2

Ils sont un des relais entre les services de la mairie, les élus et les habitants du quartier, sans pour autant représenter ni les uns, ni les autres.

CONSEIL DU 5e

Article 3

Ils sont force de proposition. Chaque Conseil de quartier peut adresser jusqu'à deux vœux par an au Conseil d'arrondissement, dans un délai de quinze jours précédant la date de la séance.

COMPOSITION

Article 4

Les Conseils de quartier sont mis en place pour une durée de trois ans. Ils sont composés de 15 membres tirés au sort sur une liste de volontaires, de trois élus du conseil d'arrondissement dont un d'opposition. Les membres tirés au sort doivent être des habitants ou des commerçants du 5e, de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne et âgés d'au moins 16 ans.

RÉUNIONS

Article 5

Les Conseils de quartier se réunissent trois fois par an, à l'occasion de réunions publiques ouvertes au public : habitants, résidents et usagers. Ces réunions sont organisées, à la Mairie du 5e ou dans les quartiers.

Une réunion plénière réunissant les quatre Conseils de quartier est prévue une fois par an et peut être décentralisée si nécessaire.

Toute personne ne pouvant plus participer aux travaux des conseils de quartier est tenue d'en informer celui-ci. Trois absences consécutives aux réunions valent une démission.

La Maire du 5e peut, à tout moment, convoquer un Conseil de quartier en séance extraordinaire, autant de fois que nécessaire, en dehors des trois réunions annuelles.

Article 6

Chaque réunion de Conseil de quartier est co-présidée par un élu référent désigné par la maire et le représentant du conseil de quartier élu par les membres tirés au sort dudit conseil. Les deux co-présidents veillent à la bonne répartition des paroles et au respect d'un climat d'échanges bienveillant.

CONSEIL DU 5e

En cas de vacance du poste du président élu par les membres tirés au sort du conseil, il est procédé à une nouvelle élection au sein du même collège.

La durée des réunions des Conseils de quartier est limitée à trois heures.

Article 7

Les membres des Conseils de quartier s'engagent à adopter un comportement respectueux. Ils s'abstiennent de tout propos injurieux, diffamatoire ou discriminatoire.

Ils agissent dans l'intérêt général du quartier, à l'exclusion de toute démarche à caractère personnel, politique, syndical ou religieux.

Article 8

Le service de la participation citoyenne de la mairie accompagne la mise en place et la coordination des réunions et des groupes de travail. Les questions qui n'auraient pas pu être traitées en réunion peuvent être inscrites à l'ordre du jour de la séance suivante si besoin.

BUDGET

Article 9

Chaque Conseil de quartier dispose d'un budget annuel d'investissement, destiné à l'acquisition de biens durables ainsi que d'un budget de fonctionnement destiné à l'acquisition de biens consommables.

Les crédits de ces deux budgets peuvent être mutualisés, avec l'accord des 4 Conseils afin de financer un projet de plus grande envergure. Les crédits non consommés peuvent être reportés annuellement pendant la durée de trois ans de mandature des Conseils de quartier.

ORGANISATION

Article 10

Le co-président élu par les membres tirés au sort du conseil joue un rôle de relai avec la mairie.

CONSEIL DU 5e

Les membres peuvent se réunir en groupes de travail thématiques afin d'élaborer des projets destinés à être inscrits à l'ordre du jour des réunions. Chaque groupe de travail fait remonter ses propositions de projets au co-président du conseil.

Article 11

L'ordre du jour du conseil de quartier est élaboré de manière participative par le co-président élu du Conseil, l'élu référent du Conseil et la personne en charge des Conseils de quartier à la mairie.

Il est arrêté et publié au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Il est constitué de deux parties : la première pour les présentations de projets ou questions liés au quartier, à l'initiative de la mairie, et la deuxième pour les projets et questions des conseillers de quartier rapportés par le co-président élu.

Article 12

Les Conseillers de quartier désignent en leur sein un secrétaire de séance chargé de la rédaction du compte rendu. Celui-ci est transmis à la mairie pour validation, puis publié sur le site internet de la mairie.

Article 13

Les projets présentés par les groupes de travail, nécessitant un financement par le budget d'investissement ou de fonctionnement des Conseils de quartier, sont soumis au vote et adoptés à la majorité des suffrages exprimés, sans possibilité de procuration, lors de la séance du Conseil de quartier.

Article 14

Tout projet de dépenses doit faire l'objet d'une estimation préalable du coût auprès de l'état spécial de la mairie du 5e (marchés publics de la Ville de Paris) ainsi qu'une étude de faisabilité auprès des services compétents, avant d'être soumis au vote des Conseillers.

CONSEIL DU 5^e

BILAN DE FIN DE MANDAT

Article 15

À la fin de chaque mandature, la Maire réunit l'ensemble des Conseils de quartier afin d'établir un bilan des réunions et des actions menées, et d'identifier des pistes d'amélioration susceptibles de conduire à une modification du présent règlement.

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.031

Objet : 052026021 – Commission d'attribution des logements dans le 5e arrondissement, composition et fonctionnement.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement,

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

COMPOSITION

Article 1 : La commission d'attributions des logements dans le 5e est composée de trois collègues :

Collège élus

- Anne BIRABEN, Conseillère de Paris, Conseillère du 5e arrondissement
- Corinne GABADOU, 1^{ère} Adjointe à la Maire du 5e arrondissement
- Lucie JEANNEAU, Conseillère du 5e arrondissement

Collège Associations

- Martin VERDON, président de l'association Cœur du 5
- Joëlle LE VOURC'H, présidente de l'association des locataires du 40 rue Poliveau
- Yvette CUESTAS, présidente de l'association des locataires du 19 rue Daubenton
- Hamid ABBASSEN, président de l'association des locataires du 7 rue Nicolas-Houel

Collège Organismes sociaux

- La Directrice de la Maison des solidarités des 5e et 13e ou son adjointe
- La Déléguée à la coordination des services sociaux (DASES)

Article 2 : Cette commission est présidée par la Maire du 5e arrondissement ou son représentant.

CONSEIL DU 5e

FONCTIONNEMENT

- La Commission se réunira pour l'attribution de chaque logement vacant porté à sa connaissance.
- Les critères de priorité répondent aux conditions fixées par l'art. 441-1 du Code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret n° 2005-260 du 23 mars 2005, selon les catégories de logements.
- Les dossiers présentés en Commission seront issus du fichier des demandeurs du 5e arrondissement répertoriés auprès de l'antenne de la Direction du Logement et de l'Habitat. (DLH).
- Conformément à la procédure en vigueur à PARIS HABITAT OPH, trois dossiers seront présentés aux membres de la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.032

Objet : 052026022 – Commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance - composition et fonctionnement.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2511.10 ;

Vu le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par délibération 2013 DFPE 324 du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 et notamment son article 10 ;

Sur la proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement ;

DELIBERE

COMPOSITION

Article 1 : La Commission d'attribution des places en crèches dans le 5e arrondissement est composée :

- de 3 conseillers du 5e arrondissement désignés par le Conseil du 5e arrondissement :
 - Corinne GABADOU
 - Nazan EROL
 - Lucie JEANNEAU
- les responsables des établissements de petite enfance municipaux et associatifs du 5e arrondissement,
- la coordinatrice petite enfance du 5e arrondissement,
- le médecin PMI du 5e arrondissement,
- la déléguée à la coordination des services sociaux (DASES).

Article 2 : Cette Commission est présidée par la Maire du 5e arrondissement ou son représentant.

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

FONCTIONNEMENT

Article 3 : Cette Commission se réunit au minimum deux fois par an.

Article 4 : La Commission propose à la Maire du 5e arrondissement les admissions. Elle établit également une liste d'attente destinée à permettre l'admission d'enfants en cas de désistements d'une famille retenue initialement et en cas de libération de places entre deux réunions de la commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.033

Objet : **052026023** – Désignation des représentants au sein des Conseils d'écoles publiques maternelles et élémentaires du 5e arrondissement.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2511-19 ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D.411-1 et suivants ;

Sur la proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour siéger au sein des conseils d'école :

ÉCOLES MATERNELLES

- 10, rue du Sommerard
- 15 bis, rue Buffon
- 22, rue des Lyonnais
- 23, rue Cujas
- 242, rue Saint-Jacques
- 27, rue de Poissy
- 29, rue Mouffetard
- 97, rue Mouffetard

- M. Philippe BARDON
- M. Cédric GAUTHIER
- Mme Maud de VALONNE
- Mme Nassira BONO
- Mme Laurence BOBANT
- M. Olivier BOUGAN
- Mme Sylviane MOUKHEIBER
- Mme Christine DIDIER

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 21, rue Buffon
- 10, rue Rollin
- 14, rue Victor Cousin
- 19, rue des Boulangers
- 2, rue Pierre Brossolette
- 21, rue de Pontoise
- 24, rue du Cardinal Lemoine
- 250 bis, rue Saint-Jacques
- 28, rue Saint-Jacques
- 41, rue de l'Arbalète

- M. Alexandre ARNOULD
- Mme Olivia POITAU
- Mme Nassira BONO
- M. Olivier BOUGAN
- Mme Monique RATIER
- M. Olivier BOUGAN
- Mme Jeanne BRELLE
- Mme Lisa BERDAH
- Mme Odile ROBERT
- M. Guillaume Alexandre PITHIOUD

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.034

Objet : 052026024 – Désignation des représentants au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées du 5e.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2511-19 ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

COLLEGES ACCUEILLANT MOINS DE 600 ELEVES
ET NE COMPORTANT PAS DE SECTION D'EDUCATION SPECIALISEE

- I/ CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 2 CONSEILLERS DE PARIS représentant la collectivité de rattachement (Ville de Paris).
: 1 CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT représentant la commune-siège (arrondissement).
- II/ COMMISSION PERMANENTE** : 1 des représentants de la collectivité de rattachement (titulaires ou suppléants)

05 EME ARRONDISSEMENT

COLLEGES ACCUEILLANT MOINS DE 600 ELEVES
ET NE COMPORTANT PAS DE SECTION D'EDUCATION SPECIALISEE

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION				COMMISSION PERMANENTE
	REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :		REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :		LE REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :
	CONSEILLERS DE PARIS		CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT		UN DES CONSEILLERS DE PARIS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
	2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT	
	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS
COLLEGE ROGNONI 24, rue du Cardinal Lemoine 75005 PARIS	Florence BERTHOUT	Pierre CASANOVA	Jean-Paul COLLET	Nicolas DUPIECH	Florence BERTHOUT
	Marine ROSSET	Anne BIRABEN			
COLLEGE PIERRE ALVISET 88, rue Monge 75005 PARIS	Florence BERTHOUT	Pierre CASANOVA	Aurore MURAT	Nicolas DUPIECH	Florence BERTHOUT
	Anne BIRABEN	Irénée FRÉROT			
COLLEGE RAYMOND QUENEAU 66, boulevard St Marcel 75005 PARIS	Florence BERTHOUT	Pierre CASANOVA	Corinne GABADOU	Jean-Paul COLLET	Florence BERTHOUT
	Irénée FRÉROT	Marine ROSSET			
COLLEGE HENRI IV 23, rue Clovis 75005 PARIS	Florence BERTHOUT	Pierre CASANOVA	Aurore MURAT	Nazan EROL	Florence BERTHOUT
	Anne BIRABEN	Irénée FRÉROT			

05 EME ARRONDISSEMENT

COLLEGES ACCUEILLANT MOINS DE 600 ELEVES
ET NE COMPORTANT PAS DE SECTION D'EDUCATION SPECIALISEE

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION				COMMISSION PERMANENTE
	REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :		REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :		LE REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :
	CONSEILLERS DE PARIS		CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT		UN DES CONSEILLERS DE PARIS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
	2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT	
	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS
COLLEGE LAVOISIER 17, rue Henri Barbusse 75005 PARIS	Pierre CASANOVA	Anne BIRABEN	Benjamin ISARE	Aurore MURAT	Pierre CASANOVA
	Marine ROSSET	Irénée FRÉROT			

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

05 EME ARRONDISSEMENT

LYCEES REGIONAUX

I / CONSEIL D'ADMINISTRATION : 1 CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT représentant la commune-siège (arrondissement).

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
	NOMS	NOMS
HENRI IV 23 rue Clovis 75005 PARIS	Pierre CASANOVA	Anne BIRABEN
JACQUES MONOD 12 rue Victor Cousin 75005 PARIS	Lucie JEANNEAU	Irénée FRÉROT
LAVOISIER 17 rue Henri Barbusse 75005 PARIS	Anne BIRABEN	Nicolas DUPIECH
LOUIS LE GRAND 123 rue Saint-Jacques 75005 PARIS	Olivier BOUGAN	Lucie JEANNEAU

5 EME ARRONDISSEMENT

LYCEES REGIONAUX

I / CONSEIL D'ADMINISTRATION : 1 CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT représentant la commune-siège (arrondissement).

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
	NOMS	NOMS
LUCAS DE NEHOU 4 rue des Feuillantines 75005 PARIS	Benjamin ISARE	Nicolas DUPIECH

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.035

Objet : V052026025 – Vœu relatif à la situation de la crèche “Tambour et Trompette”.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, Conseillère de Paris ;

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que la crèche « Tambour et Trompette » est gérée par la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, qui gère 35 crèches à Paris accueillant environ 1 600 familles et constitue un acteur majeur de la petite enfance parisienne ;
- Considérant que, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte par le Tribunal judiciaire de Paris le 5 novembre 2025, un plan de cession totale des activités de la fondation a été annoncé le 14 avril 2026 ;
- Considérant que ces difficultés affectent directement la qualité du service public de la petite enfance et la stabilité des équipes et que ces situations suscitent une vive inquiétude des familles quant à la continuité de l'accueil de leurs enfants ;
- Considérant enfin que la continuité du service public de la petite enfance relève de la responsabilité de la Ville de Paris, qui a déjà engagé des discussions avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ;

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5e arrondissement demande au Maire de Paris :

- que la Ville de Paris examine sans délai les conditions d'une reprise en gestion directe, de la crèche « Tambour et Trompette » ou à défaut, en gestion associative ;
- que soit étudiée, en lien avec les instances compétentes et les représentants du personnel, toute solution permettant d'assurer la continuité d'activité sans rupture d'accueil pour les familles ;
- que la Ville de Paris garantisse, dans ce cadre, la sécurisation des emplois, la stabilisation des équipes et l'amélioration des conditions de travail ;
- que soit engagée une réflexion plus large sur les établissements de petite enfance en situation de fragilité afin d'anticiper les risques de dégradation du service public.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.036

Objet : V052026026 – Vœu relatif à l'avenir de la crèche Valette.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, Conseillère de Paris ;

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que la crèche Valette, composée de 72 berceaux, est un équipement municipal indispensable à l'accompagnement des familles, fermée depuis septembre 2025 pour des travaux urgents de mise aux normes ;
- Considérant que les difficultés actuelles de la crèche Sainte-Lucie sur le même secteur géographique confortent l'impérieuse nécessité de la réouverture de la crèche Valette ;
- Considérant que le Conseil du 5e arrondissement a demandé, par un vœu adopté le 26 janvier 2026, le lancement rapide des études et des travaux nécessaires à la réouverture de la crèche Valette ;
- Considérant que plusieurs courriers et sollicitations adressés à la Ville de Paris par la Maire du 5e arrondissement sont restés, à ce jour, sans réponse, malgré relances ;
- Considérant qu'à cette date, les études indispensables au lancement de ces travaux n'ont toujours pas été réalisées ;
- Considérant que la convention d'occupation temporaire conclue par la Ville de Paris avec l'association Communauté Sant'Egidio France pour son projet "Maison de la Paix" dans les locaux de la crèche Valette, le 27 mars 2026, entretient une incertitude sur l'avenir de cet équipement ;
- Considérant qu'il appartient à la Ville de Paris d'assurer un dialogue transparent avec les mairies d'arrondissement et de répondre aux sollicitations qui lui sont adressées ;

Le Conseil du 5e arrondissement demande au Maire de Paris :

- de répondre officiellement et dans les plus brefs délais aux sollicitations adressées par la Maire du 5e arrondissement concernant la crèche Valette ;
- de lancer sans délai les études de diagnostic nécessaires à la mise aux normes de la crèche Valette ;
- de communiquer un calendrier précis et public relatif à ces études ainsi qu'aux travaux à venir ;
- de maintenir cette crèche dans l'inventaire des équipements de proximité transférés à la mairie d'arrondissement ;
- de garantir que l'occupation temporaire des locaux ne puisse en aucun cas faire obstacle à la réouverture de la crèche.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 3 (MMES ROSSET, JEANNEAU et M. FRÉROT)

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5^e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.037

Objet : V052026027 – Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles maternelles et élémentaires du 5^e arrondissement de Paris.

Le Conseil du 5^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5^e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, Conseillère de Paris ;

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que l'école publique constitue un pilier fondamental de l'égalité des chances et de la cohésion sociale, et qu'elle ne peut être pilotée par une logique strictement comptable ;
- Considérant que les décisions de fermetures de classe s'inscrivent dans un contexte plus large de suppressions de postes, avec plus de 90 postes d'enseignants supprimés pour l'Académie de Paris à la rentrée 2026 ;
- Considérant que les fermetures de classes en maternelle et en élémentaire entraînent une augmentation des effectifs par classe, au détriment des conditions d'apprentissage des élèves ;
- Considérant que les seuils académiques de fermeture conduiront mécaniquement à regrouper les élèves au-delà de la moyenne nationale qui est d'environ 22 élèves par classe et certainement au-delà du taux moyen de plafonnement des classes à 24 élèves pour toutes les classes confondues (grande section de maternelle, CP, CE1, classes multi-niveaux), niveaux susceptibles donc d'être dépassés après fermeture ;
- Considérant que des classes surchargées limitent la capacité des enseignants à assurer un suivi individualisé des élèves, avec des conséquences sur la maîtrise des savoirs fondamentaux et la qualité de l'accueil ;
- Considérant la situation des élèves en difficulté ou en situation de handicap, notamment ceux relevant de dispositifs ULIS ou scolarisés en inclusion (ex : Institut National des Jeunes Sourds), dont la prise en compte semble insuffisante dans les critères de fermeture ;
- Considérant que l'école maternelle et élémentaire jouent un rôle déterminant dans le développement du langage, de la socialisation et des premières acquisitions fondamentales ;

CONSEIL DU 5^e

- Considérant que la baisse démographique ne saurait justifier une réduction mécanique des moyens, mais constitue au contraire une opportunité d'améliorer les conditions d'enseignement, notamment par une diminution du nombre d'élèves par classe ;
- Considérant les propositions de fermeture de classes annoncées pour le 5^e concernant l'école maternelle Buffon, l'école élémentaire Buffon, l'école élémentaire Les Boulangers, l'école élémentaire Rollin ainsi que l'école primaire Cousin ;
- Considérant que la communauté éducative (enseignants, personnels, parents d'élèves) exprime une vive inquiétude face à ces décisions, prises sans concertation suffisante et sans prise en compte fine des réalités locales ;

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5^e arrondissement demande au Maire de Paris :

- que les autorités académiques renoncent à toute fermeture de classe entraînant des effectifs supérieurs à 25 élèves par classe
- qu'une concertation rapide soit engagée entre les autorités académiques, la Ville de Paris et la Maire du 5^e arrondissement, afin de sortir d'une logique strictement comptable et de définir des conditions favorables à la réussite scolaire de tous les élèves
- que la situation spécifique des élèves en situation de handicap ou bénéficiant de dispositifs d'inclusion soit pleinement intégrée dans les critères d'ouverture et de fermeture de classes, afin d'éviter toute pénalisation des écoles accueillant une forte proportion d'élèves à besoins spécifiques.
- qu'aucune fermeture ne soit envisagée dans les écoles ayant connu une suppression de moyens l'année précédente, afin de garantir une stabilité pédagogique et organisationnelle.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5^e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.038

Objet : V052026 – Vœu relatif aux suppressions de classes à la rentrée 2026 dans le 5e arrondissement.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Lucie Jeanneau, Irénée Frérot et Marine Rosset,

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant la mission émancipatrice de l'école publique qui vise à permettre à tous les enfants de devenir des citoyennes et des citoyens libres et instruits quel que soit leur milieu familial ou social et quel que soit l'endroit où ils vivent ;
- Considérant son rôle majeur dans la construction d'une culture commune et dans la défense des valeurs de la République ;
- Considérant dès lors l'importance de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;
- Considérant la suppression déjà, lors de la rentrée 2024, de 125 postes à Paris dans le premier degré et de 128 dans le second degré ;
- Considérant que l'école publique parisienne a à nouveau subi pour la rentrée 2025 la fermeture de 141 classes dans le primaire et la suppression de 92 postes dans les collèges et lycées ;
- Considérant que dans le 5e arrondissement, pas moins de cinq classes seront fermées à la rentrée prochaine au détriment des familles (deux classes maternelles rue Buffon et rue Victor Cousin, trois classes d'élémentaires rue Rollin, rue des Boulangers et rue Buffon) ; ainsi que cinq classes de collège ;
- Considérant que les effectifs de l'école Buffon devraient atteindre au minimum 257 élèves à la rentrée prochaine, soit douze de plus que cette année, dont 29 enfants présentant des besoins spécifiques (vingt élèves relevant de l'INJS et neuf bénéficiant d'une reconnaissance MDPH) ;
- Considérant que pour la même rentrée scolaire l'école de la rue de l'Arbalète bénéficiera de l'ouverture d'une classe supplémentaire, ce qui soulève des interrogations sur la cohérence globale de la répartition des moyens au sein du 5e arrondissement ;
- Considérant, que la fermeture d'une classe à l'école Rollin mettrait à mal son engagement pour l'inclusion des enfants de la classe ULIS ;

CONSEIL DU 5e

- Considérant que ces fermetures de classes envoient un nouveau signal négatif en direction des enseignants et des enseignantes et vient alimenter la crise de recrutement liée aux conditions de travail de plus en plus difficiles et au sentiment grandissant de déclassement du corps enseignant ;
- Considérant dès lors que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour poursuivre le mouvement engagé depuis près de dix ans de réduction du nombre moyen d'élèves par classes ;
- Considérant que la France figure parmi les pays de l'OCDE où le nombre d'élèves par classe est le plus élevé, ces décisions de fermeture sont en contradiction avec la promesse républicaine de réussite et d'égalité des chances pour toutes et tous ;
- Considérant, que de nombreuses familles du 5e arrondissement se tournent déjà vers l'enseignement privé ;
- Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, où l'adhésion aux valeurs démocratiques n'est plus une évidence, l'école publique reste un rempart contre l'obscurantisme ;
- Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite de tous les élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans nos écoles, avec la création de cours oasis, l'apaisement des abords des écoles avec les rues aux écoles ;

Le Conseil du 5e arrondissement demande au Maire de Paris :

- que la rectrice de Paris revienne sur les fermetures de classe dans les écoles Buffon et Rollin dans le 5e arrondissement et plus globalement profite du contexte de réduction démographique dans le 1^{er} degré pour améliorer les conditions d'apprentissage et l'inclusion, plutôt que de supprimer mécaniquement des postes dans une logique budgétaire aveugle ;
- que la mairie d'arrondissement affecte les élèves du multisecteur Arbalète-Buffon en priorité vers l'école élémentaire Buffon pour ne pas fermer de classe.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.039

Objet : V052026028 – Vœu relatif à la situation du périscolaire.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, Conseillère de Paris ;

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que le temps périscolaire constitue un service public essentiel à l'accueil et à la sécurité des enfants dans les écoles parisiennes ;
- Considérant que la sécurité et le bien-être des enfants pendant les temps scolaire et périscolaire constituent une priorité absolue du service public éducatif ;
- Considérant les préoccupations exprimées récemment au Conseil de Paris du 14 avril 2026, concernant la sécurité des enfants dans les temps périscolaires ;
- Considérant l'adoption, par la Ville de Paris, d'un Vœu de l'Executif sur la lutte contre les violences faites aux enfants et l'amélioration du fonctionnement du périscolaire, en Conseil de Paris le 14 avril dernier ;
- Considérant que la mise en œuvre de ce plan nécessitera un déploiement progressif sur plusieurs mois ainsi qu'un suivi attentif de ses effets sur le terrain ;
- Considérant que des difficultés persistent dans plusieurs établissements en matière de continuité du service, de coordination entre les acteurs éducatifs et du périscolaire, et de prise en charge des signalements ;
- Considérant que la protection des enfants nécessite une articulation fluide et opérationnelle entre les équipes périscolaires et les directions d'école ;
- Considérant que la qualité des recrutements et le suivi des antécédents professionnels et judiciaires des personnels intervenant auprès des enfants constituent un enjeu central de prévention et de sécurité, et qu'à ce jour, les antécédents professionnels ne sont pas systématiquement vérifiés ;

CONSEIL DU 5e

- Considérant que de nombreuses situations signalées dans le cadre périscolaire ont pu susciter des inquiétudes légitimes de la part des familles et renforcer le besoin d'accompagnement de l'accueil de la parole de l'enfant et d'une meilleure transparence dans la communication aux familles ;

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5e arrondissement demande au Maire de Paris :

- de renforcer immédiatement la sécurisation des recrutements dans le périscolaire en rendant systématique, en plus de la vérification du bulletin n°2 du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), la prise de références auprès des employeurs précédents ;
- de permettre que tout signalement ou situation préoccupante fasse l'objet d'une prise en charge adaptée, en facilitant un accompagnement rapide et systématique de l'enfant par le psychologue de l'Éducation nationale et en assurant un accompagnement systématique des familles ;
- d'étudier dans les plus brefs délais, la création, en lien avec le rectorat, d'un lien fonctionnel entre les directions d'école et les équipes périscolaires, afin d'assurer une continuité éducative et une meilleure circulation de l'information au service de la protection des enfants.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mmes JEANNEAU et ROSSET et M. FRÉROT)

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.040

Objet : V052026029 – Vœu relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise déposé par Marine Rosset, Lucie Jeanneau et Irénée Frérot.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur présentation de Mme Lucie JEANNEAU, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de Mme Marine ROSSET, Mme Lucie JEANNEAU et Irénée FREROT.

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant l'importance des structures de proximité prenant en charge les soins en santé mentale pour assurer un suivi médical efficace ;
- Considérant que la proximité, la coordination et la continuité des soins au plus près du domicile des patients restent la pierre angulaire de la psychiatrie de secteur.
- Considérant que le Centre et d'Accueil et de Crise (CAC) crée par Ginette Amado rue Garancière, au cœur de la ville, avait pour vocation d'être au plus près de la population dans le but de proposer une aide psychologique et psychiatrique au plus tôt, dans l'intention de prévenir une situation de crise plus grave et d'éviter ainsi une hospitalisation ;
- Considérant que cette situation au cœur de la ville répondait aux besoins des habitants des 5ème, 6ème et 7ème arrondissement en facilitant l'accès aux soins psychiatriques et en les dédramatisant ;
- Considérant que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale 2025 par le gouvernement ;
- Considérant que la mission d'information parlementaire sur la prise en charge des urgences psychiatriques de décembre 2024 propose comme une mesure à réaliser la mise en place d'un Centre d'Accueil et de Crise fonctionnant 24 heures sur 24 dans chaque secteur (Recommandation n°7) ;
- Considérant que La décision de fermeture de ce centre déstructure toute l'offre de soins psychiatriques des 6ème, 5ème et 7ème, efficaces depuis plus de 40 ans sur ce secteur, et menace sa cohérence ;
- Considérant qu'avec sa fermeture, la souplesse des prises en charge que permet un CAC, entre Consultations et Hospitalisations n'existe plus ce qui augmente le recours plus systématique aux Urgences à l'hôpital et fait disparaître la dimension de prévention d'une dégradation d'une situation de crise ;
- Considérant que cette évolution contredit la politique de secteur, les recommandations de la Cour des comptes de 2021 sur le parcours de soins, et l'arrêté du 4 juillet 2025 qui préconise les CAC inscrits dans l'unicité d'une équipe de soins par secteur ;
- Considérant que cela n'a pas fait l'objet d'un débat public, avec les élus locaux et les parties prenantes alors qu'est en jeu l'orientation pérenne d'une psychiatrie de secteur relationnelle, autant humaniste qu'efficace ;

CONSEIL DU 5e

- Considérant les récentes mobilisations des usagers, des associations d'usagers de la psychiatrie et des élus d'arrondissement contre ce projet ;
- Considérant les vœux présentés en Conseil des 5e et 6e arrondissements et en Conseil de Paris des mois de décembre 2023, mai 2024, avril 2025, par la Maire du 5ème arrondissement, par Céline Hervieu et les élu.es du Groupe Paris en Commun relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise adopté à l'unanimité des élus ;
- Considérant le vœu présenté en Conseil de Paris en novembre 2025 rappelant d'une part son opposition à la réaffectation de ces locaux et à la restriction du public accueilli dans ce centre et demandant d'autre part qu'avant toute décision de programmation soit mené une étude médico-économique sur l'ouverture 24h/24, 7jours sur 7, tout public du centre d'accueil et de crise de la rue Garancière, antenne locale répondant aux besoins des habitantes et habitants ;
- Considérant le courrier adressé le 23 février 2026 au GHU par les élu.es du 5ème et 6ème arrondissements, Conseillères de Paris et adjointes à la Mairie de Paris rappelant d'une part leur opposition à la réaffectation de ces locaux et à la restriction du public accueilli ainsi que leur volonté qu'avant toute décision de programmation, soit menée une étude médico-économique sur l'ouverture 24h/24, 7j sur 7, tout public, du centre d'accueil et de crise de la rue Garancière, et appelant d'autre part de leur vœux à la poursuite d'un dialogue constructif entre la direction du GHU et les organisations syndicales ;
- Considérant que le centre d'accueil et de crise ne devait être délocalisé à l'hôpital Sainte-Anne que pendant la durée des travaux et que ces travaux sont terminés ;
- Considérant qu'il est envisagé que ces locaux soient transformés en centre de crise ambulatoire et en lieu de consultations pour un public très spécifique, les étudiants et en particulier les étudiants des grandes écoles, qui peut déjà être accueilli au Centre Médico-psychiatrique (CMP), alors que depuis 1981 ces locaux rue Garancière bénéficiaient au plus grand nombre dans le cadre d'un service public ;
- Considérant que le Sénat et la Ville de Paris sont copropriétaires des locaux du CAC Ginette AMADO et qu'une convention signée en 1977 précise que ces locaux constituent des espaces privatifs de la Ville de Paris ;
- Considérant qu'une pétition demandant le maintien et l'ouverture 24h/24 et 7J/7 du CAC rue Garancière a été déposée sur le site du Sénat ;
- Considérant l'importance que revêt le centre d'accueil de crise et d'urgences psychiatriques du 17, rue Garancière pour l'ensemble des habitants du 5ème arrondissement

Le Conseil du 5e arrondissement demande au Maire de Paris :

- que la Ville de Paris demande à nouveau au GHU que soit effectivement menée dans les plus brefs délais une étude médico-économique ;
- que le CAC Amado situé rue Garancière conserve ses modalités de fonctionnement initiales sur l'ouverture 24h/24, 7j sur 7, tout public, du centre d'accueil et de crise de la rue Garancière

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

CONSEIL DU 5e

Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION n° 05.2026.041

Objet : V052026031 – Vœu relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce et à l'identification d'autres lieux propices à l'accueil de personnes sans-abri dans le 5e arrondissement.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur présentation de M. Irénée FREROT, Conseiller d'arrondissement, Conseiller de Paris ;

Sur proposition de Mme Marine ROSSET, Mme Lucie JEANNEAU et Irénée FREROT.

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que la situation des personnes à la rue à Paris atteint un niveau insupportable ; que dans l'espace public, ce sont des jeunes, des femmes, des hommes, des familles, et parfois des enfants, qui vivent sans solution d'hébergement ;
- Considérant que lors de la dernière Nuit de la Solidarité, près de 4000 personnes sans solution d'hébergement à Paris, y compris après avoir sollicité le 115, ont été recensées ;
- Considérant que le système d'urgence piloté par l'Etat est saturé et ne parvient à répondre qu'à une fraction des demandes ; que des associations ont engagé des recours contre l'État pour non-respect de ses obligations légales en matière d'hébergement d'urgence ;
- Considérant que la Ville de Paris accompagne l'Etat depuis de nombreuses années en mettant à disposition son foncier pour permettre des ouvertures de centres d'hébergement d'urgence ; que ce sont actuellement 92 centres d'hébergement d'urgence et services de veille sociale de l'Etat qui sont ouverts grâce à la Ville sur du foncier municipal ;
- Considérant que la Ville de Paris, grâce à la mobilisation d'anciennes crèches, d'écoles, de lycées, a accru sa capacité à répondre à cette urgence sociale ; qu'au 24 mars 2026, ce sont 1200 personnes en familles et 500 jeunes qui sont ainsi mis à l'abri temporairement en attente d'une orientation, dont 450 en gymnase et 1250 sur des sites de mise à l'abri intercalaires ;
- Considérant que la réquisition de gymnases, y compris dans le 5ème arrondissement, n'est une solution satisfaisante ni pour les personnes à la rue, ni pour les personnes usagères de ces gymnases ;
-

CONSEIL DU 5e

- Considérant le souhait de la Maire du 5e arrondissement, affirmé à de nombreuses reprises, que d'autres lieux que les gymnases puissent être utilisés dans l'arrondissement pour la mise à l'abri de personnes à la rue ;
- Considérant que la Ville de Paris porte l'objectif que plus aucun enfant ne dorme à la rue à l'hiver 2026 ; qu'elle porte aussi l'objectif de résorber les campements sur l'espace public ;
- Considérant que la Ville de Paris vise la création de 4000 nouvelles places d'hébergement d'urgence ;
- Considérant que l'Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, propriété de l'État, est fermé depuis 2016, dans l'attente d'un projet de reconversion du site ; que ce site représente 55 000m² de surface plancher ;
- Considérant que cet ancien Hôpital du Val-de-Grâce offre des possibilités d'hébergement temporaire ;
- Considérant enfin qu'un projet d'implantation d'entreprises au Val-de-Grâce est envisagé mais demeure, à ce jour, en phase exploratoire, et qu'aucune demande de permis de construire n'a été déposée ; et qu'en conséquence, la vacance des locaux est appelée à se prolonger pour une durée encore indéterminée ;

Le Conseil du 5e arrondissement demande au Maire de Paris :

- que la Ville de Paris engage avec l'État des discussions visant à ouvrir un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce avant l'hiver 2026 ;
- que la Ville de Paris engage avec l'État des discussions visant à ouvrir un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce avant l'hiver 2026.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis défavorable à ce vœu.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 3 (MMES ROSSSET, JEANNEAU et M. FRÉROT)

Contre : 10 dont 1 pouvoir

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

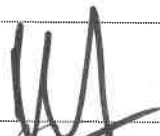






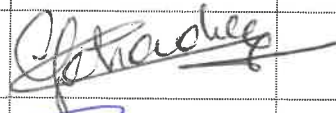



CONSEIL DU 5e
Séance du 4 mai 2026

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 4 MAI 2026

- QUORUM (moitié des élus + 1) -

	PRÉSENT	ABSENT
Mme Florence BERTHOUT		
Mme Anne BIRABEN		
M. Olivier BOUGAN		
M. Pierre CASANOVA		
M. Jean-Paul COLLET		
M. Nicolas DUPIECH		
Mme Nazan EROL		
M. Irénée FRÉROT		
Mme Corinne GABADOU		
M. Benjamin ISARE		
Mme Lucie JEANNEAU		
Mme Aurore MURAT		
Mme Marine ROSSET	